

PROTÉGEZ VOS PROCHES
ASSUREZ VOS EMPRUNTS



PRÉVOYANCE | **AGIPI Emprunteur**
ASSURANCE EMPRUNTEUR



AGIPI

POUR VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

AGIPI est votre association pour l'épargne, la retraite, l'assurance emprunteur, la prévoyance et la santé.

Acteur de la protection sociale et de l'épargne, AGIPI propose des solutions qui répondent aux besoins essentiels de la vie :

protection de la famille, de l'activité professionnelle, du patrimoine et des emprunts, et préparation de la retraite.

AGIPI a été créée il y a près de 50 ans par des professionnels de santé, des libéraux, des artisans-commerçants regroupés autour d'un besoin de prévoyance.

Aujourd'hui, plus de 700 000 adhérents font confiance à AGIPI.

Depuis sa création, AGIPI est partenaire d'AXA.

Un partenariat historique et exclusif qui apporte la garantie financière de l'un des plus grands groupes d'assurance au monde.

Être adhérent AGIPI*, c'est agir ensemble et bénéficier de :

• L'innovation

AGIPI vous donne accès à des contrats qui évoluent et intègrent les dernières nouveautés en matière de garanties et de services.

• La proximité et l'écoute

Les instances de l'association représentent vos intérêts et vous garantissent l'équité de services, que vous soyez ancien ou nouvel adhérent. Vous pouvez vous appuyer sur l'expertise des agents AXA, des collaborateurs de l'association AGIPI et du centre de gestion dédié ADIS. Vous prenez part au temps fort de l'association en votant lors de l'assemblée générale annuelle. Vous participez à des enquêtes, à des consultations et témoignez ainsi de vos attentes.

• La transparence de l'information

Vous disposez sur agipi.com d'un espace adhérent personnel sécurisé pour consulter le détail de vos contrats. Vous recevez par mail LE FIL AGIPI, le webzine de l'association qui présente, explique et commente l'actualité de l'association ainsi que les nouveautés sur les contrats.

AGIPI, c'est aussi :

• Un engagement pour un monde durable

Pionnière de l'épargne responsable, AGIPI a été le 1^{er} acteur à lancer l'option ESG (environnement, social et gouvernance) en gestion pilotée. Elle propose à ses adhérents d'investir dans l'économie réelle avec l'euro-croissance, l'unité de compte Agipi Régions Solidaire (labellisée Relance), et dans des fonds ISR (Investissement Socialement Responsable). Les collaborateurs d'AGIPI et du centre de gestion ADIS s'engagent au quotidien en réduisant leur impact environnemental.

• Des femmes engagées

Chez AGIPI, nous sommes convaincus qu'en donnant de la visibilité aux femmes porteuses de projets ambitieux, responsables et utiles au bien commun, nous contribuons à faire évoluer les mentalités, à encourager celles qui ont envie de se lancer et à éveiller des ambitions.

• Un accompagnement des indépendants et des entrepreneurs

Sur agipi.com, vous disposez d'une veille réglementaire et des conseils ciblés.

• Une amélioration de la qualité de vie

Le Fonds de Dotation AGIPI intervient pour améliorer le confort des personnes malades ou fragilisées. Retrouvez ses actions sur le site agipi-fondsdotation.org

Quelques chiffres au 31.12.2022



47 ans
d'expertise



705 485
adhérents



1 009 799
adhésions



7
contrats
AGIPI Emprunteur,
Agipi Avenir Enfant, Agipi Santé,
CAP, CLEF, CLER, FAR PER



20,7 Md€
d'épargne
confiée en gestion
en assurance-vie
et en retraite

* Cotisation annuelle à l'association : 15 euros.

QU'EST CE QU'UNE ASSURANCE EMPRUNTEUR ?

Une assurance emprunteur couvre vos engagements financiers en cas d'aléas de santé (arrêt de travail, invalidité, décès) pour vos prêts personnels et professionnels. Mettez votre famille à l'abri et pérennisez votre activité avec le contrat **AGIPI Emprunteur**.

PERSONNELS ? PROFESSIONNELS ? ASSUREZ-VOUS POUR TOUS VOS PRÊTS

AGIPI Emprunteur est valable pour tout type de prêts et s'adapte à toutes les modalités existantes : mensualités constantes, in fine ou par paliers.

Il vous permet de construire votre garantie emprunteur sur mesure en fonction des besoins : décès, incapacité ou invalidité.



INCAPACITÉ

En cas d'incapacité temporaire de travail (ITT), les indemnités journalières versées par votre régime obligatoire ne couvrent qu'une partie de votre salaire, ce qui peut rendre difficile le paiement des mensualités de votre crédit.

Avec **AGIPI Emprunteur**, la mensualité du prêt est prise en charge le temps de l'arrêt de travail, à hauteur de la quotité assurée, déduction faite de la franchise et dans la limite de 3 ans. La garantie vous couvre jusqu'à 70 ans.

LE PLUS

Les garanties sont forfaitaires et ne dépendent pas de votre niveau de revenus.

LE PLUS

Dans certains cas, si vous souscrivez en même temps que votre coemprunteur, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'adhésion conjointe.



INVALIDITÉ

Le contrat **AGIPI Emprunteur** prend en charge partiellement ou totalement les échéances du prêt, en fonction du degré d'invalidité établi selon le barème des accidents du travail de la Sécurité sociale et le taux d'invalidité professionnelle fixé par expertise.

LE PLUS

Pour déterminer le taux d'invalidité, de nombreuses professions bénéficient d'un barème propre à leur activité et plus avantageux que le barème de la Sécurité sociale.



DÉCÈS

Le contrat **AGIPI Emprunteur** assure le remboursement du capital restant dû au jour du décès selon la quotité assurée.

LE PLUS

Cette garantie est également valable en cas de perte totale et irréversible d'autonomie jusqu'à 70 ans.

+ de 30 ANS !

Depuis 1989, l'offre AGIPI est une référence sur le marché de l'assurance emprunteur. Elle s'adapte, innove et propose régulièrement de nouveaux services.



UN CONTRAT RÉCOMPENSÉ UNE GARANTIE DE QUALITÉ

Gestion de Fortune a décerné à **AGIPI Emprunteur** l'Oscar 2023 du meilleur contrat d'assurance emprunteur.

En 2022, il a fait partie de la Sélection Premium de l'Assurance des Emprunteurs du site Good Value for Money.

ASSUREZ VOS PRÊTS AUX MEILLEURES CONDITIONS

Pour vos emprunts, en cours ou à venir, vous pouvez souscrire au contrat **AGIPI Emprunteur**, à tout moment, quel que soit votre établissement de crédit !



UNE SOUSCRIPTION EN 20 MINUTES¹ !

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un agent AXA. Il vous guidera vers la meilleure solution en fonction de votre situation, de vos impératifs, et facilitera vos démarches. La souscription est simple et rapide. Elle peut s'effectuer en moins de 20 minutes !



UNE GESTION DE PROXIMITÉ

ADIS, le centre de gestion dédié aux contrats AGIPI, basé à Schiltigheim (Bas-Rhin), met ses équipes à votre disposition pour gérer vos contrats et vous apporter la meilleure qualité de service au quotidien.



ACCESSION AU LOGEMENT ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

AGIPI s'engage aux côtés des nouveaux détenteurs de prêt à taux zéro (PTZ) et d'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ). Ces emprunts accordés par l'État vous permettent d'accéder à des crédits pour vous loger ou effectuer la rénovation énergétique de votre logement. Ils s'inscrivent dans une démarche d'inclusion et répondent à des enjeux autant sociaux qu'environnementaux, en phase avec les engagements AGIPI. Contactez votre Agent AXA pour en savoir plus.



UN CONTRAT PLUS RESPONSABLE AVEC L'OPTION ÉCO-CITOYENNE

L'option éco-citoyenne vous permet de réduire les frais de dossier si vous choisissez de recevoir vos documents contractuels par voie électronique. « Moins de papiers = moins de frais de dossier ! »



LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

En France en 2021, les services de sécurité ont enregistré 208 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire².

Parce que ces chiffres ne devraient pas exister, AGIPI apporte son soutien aux victimes en les faisant bénéficier d'un soutien psychologique et d'une prise en charge juridique.



UNE OFFRE CITOYENNE

Confiance, prévention, environnement, solidarité : **AGIPI Emprunteur** est labellisé offre citoyenne. Un cabinet indépendant audite annuellement la bonne application de cette démarche.

1 Dans 85 % des cas, souscription en 20 minutes : sans formalité médicale ou avec formalités médicales minimales (5 questions seulement), estimation en ligne et finalisation avec un agent AXA. Le cas échéant, vous pouvez compléter en ligne, de chez vous, les questions médicales complémentaires. Si besoin nous avons à votre disposition des centres de bilan de santé pour accélérer les examens.
2 Source : Ministère de l'intérieur | Communiqué de presse du 15 décembre 2022

Assureur du contrat



AXA France Vie

S.A. au capital de 487 725 073,50 €
310 499 959 RCS Nanterre

AXA Assurances Vie Mutuelle

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie
et de capitalisation à cotisations fixes
Siren 353 457 245

Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche -
92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI

ADIS

Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex
Tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances
au capital de 480 000 €
Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg
ORIAS 07 029 368

Association souscriptrice du contrat

AGIPI

Siège social

12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -
67312 Schiltigheim Cedex - Tél. 03 90 23 90 00

Bureau parisien

47 rue de Monceau - 75008 Paris
Tél. 01 40 08 93 00

Registre des Associations du tribunal
d'instance de Schiltigheim -
volume 21 - n° 1049

Siren 307 146 308

